

Conseil communal du 6 mars 2017

Modification du règlement-taxes

Le conseil communal vote les modifications du règlement des taxes communales visant à fixer le prix de la location du pavillon rococo au parc municipal (vote unanime), d'abolir le prix d'entrée à la piscine municipale pour les visiteurs individuels (8 votes pour, 2 votes contre) et d'introduire une taxe pour l'occupation temporaire de la voirie publique dans le cadre d'un chantier (vote unanime).

Ecole régionale de musique – Office social Echternach-Rospport

Le conseil communal approuve avec une majorité de huit voix contre deux abstentions la proposition de créer le poste de directeur adjoint en renforcement de l'équipe de direction de cette institution régionale. Ce nouveau poste, de même que la nouvelle désignation Ecole régionale de musique de la Ville d'Echternach nécessite également une adaptation du règlement relatif à l'organisation de l'école de musique.

Le conseil communal adopte également les nouvelles indemnités de déplacement à accorder aux membres des jurys d'examen.

Les membres du conseil communal approuvent à l'unanimité la convention signée entre l'Office social Echternach-Rospport et la Fondation pour l'accès au logement concernant la mise en place de quinze projets d'inclusion sociale par le logement sur le territoire des communes d'Echternach et de Rospport.

Emprunts - Crédits supplémentaires - Devis

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal vote deux emprunts, le premier d'un montant de 1,5 millions euros à imputer sur l'exercice 2016 et un deuxième d'un montant de 5 millions euros pour l'exercice 2017.

En vue des travaux de démolition de l'immeuble « Petite Marquise », le conseil communal vote avec huit voix contre deux abstentions un crédit supplémentaire d'un million d'euros.

Au chapitre des recettes ordinaires du budget 2017 est inscrit un nouveau crédit concernant la vente d'ancien matériel appartenant à la voirie. Le conseil communal approuve en outre à l'unanimité les titres de recettes de l'exercice 2016.

Le conseil communal se prononce à l'unanimité pour l'adoption de plusieurs devis portant notamment sur des travaux de mise en état de l'éclairage public au centre récréatif, de mise en état du parking rue Sigefroid et de travaux d'infrastructures au parc de la rue d'Osweiler.

Compromis de vente – Contrats de bail

Le conseil communal se prononce à l'unanimité pour l'approbation d'un compromis de vente signé entre la Ville d'Echternach et le propriétaire de terrains situés en zone agricole d'une surface totale de 102,20 ares au prix de 25.550.- euros.

En outre, le conseil approuve à l'unanimité le contrat de bail emphytéotique signé avec la société civile immobilière LAKESIDE en vue de la construction du nouveau pavillon-restaurant au centre récréatif, un contrat de bail signé par l'hospice civil avec un locataire et un contrat de bail portant sur une parcelle de jardin « urban gardening ».

